

Gisèle Peyrot Chevy
210 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI
Présidente URAPMIP- UR 09
06.03.10.16.65
presur09@federation-photo.fr



Procès verbal de l'assemblée Générale de l'UR 09 24/05/25 à Pibrac

Ouverture de la séance à 9h10 par la Présidente Gisèle Peyrot Chevy

Assesseurs : Sylvie Margier Club Photo Fronton / Eric Mérigot Association Grand Angle
Secrétaire de séance : Cathy Bendichou
Commissaire de séance : Nadine Pegado

RAPPORT MORAL

Concours : Chapitre présenté par G Peyrot: Questions/ Réponses /observations

Observations de G Peyrot :

On observe une nette amélioration de la qualité des impressions en concours certainement le fruit des formations sur le sujet.

Un objectif à mettre en place dans les clubs : motiver de nouveaux auteurs

O de S Margier club photos Fronton :

Très gros travail des membres du club de Fronton pour améliorer l'impression et rendre un travail soigné.

O de G Peyrot :

Beaucoup de clubs évoluent vers des niveaux supérieurs ce qui est signe du bon dynamisme de notre UR.

Formations : Chapitre présenté par F Galin: Q/R/O

O De F Galin :

Les Formations onéreuses ont du mal à trouver leur public.
Les formations en fin de saison sont moins fréquentées

Q de F Marais APEM :

Qu'entend-t-on par onéreux
R de FG : plus de 50 et plus de 100€

Q de Didier Guiraud Art et lumières d'Autan :

Quels sont les formateurs ?

R : Des bénévoles dont les frais de déplacements et de repas sont payés
Des professionnels dont le tarif est redivisé par le nombre de participants qui paient.
Les frais de déplacements et d'hébergement sont payés par l'UR

Q de S Sauter Club Fronton

Demande des précisions sur le calcul des prestations.

R : Les tarifs sont calculés de façon à être le plus avantageux possible

Q : Les prestataires professionnels sont-ils fédérés ?

R : Quelques adhérents FPF également photographes professionnels sont intervenus dans le passé en étant rémunérés (3 sur la saison 2024-2025). Les autres prestataires extérieurs ne sont pas fédérés.

Q de D Giamarchi Union Images

Pourra-t-on poursuivre la mise en place de formations en streaming ?

R : pourra se faire pour les inscrits à la formation mais absents pour empêchement le jour de la formation. Mais ne se fera pas systématiquement car l'UR n'est pas un diffuseur de contenu.



Gisèle Peyrot Chevy
210 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI
Présidente URAPMIP- UR 09
06.03.10.16.65
presur09@federation-photo.fr



Q D Guiraud Art et lumière d'Autan

Dans le cas d'une formation proposée sur le WE, aura-t-on le choix du WE ou la formation se déroule sur les deux ?

R : 1 seul au choix. Le prix est par jour.

Q : Aura-t-on la certitude que la 2ème cession se fasse ?

R : Non car ce sera fonction du nombre d'inscrits.

Intervention de Benoit Horckmans web master démissionnaire.

La communication de l'UR dépend de la remontée des infos des clubs. Merci de communiquer un maximum d'infos à Manuel Biabiany qui prend le poste (avec beaucoup de visuels)

Intervention C Bendichou commissaire audiovisuel

Les soirées diaporamas se font à la demande des clubs. Permettent de faire connaître le diaporama et de susciter des demandes de formations.

Q S Sauter

Sur France Photographie, faut-il envoyer une photo ou un article ?

R : Les 2 si possible

Intervention de JF Merelo Union images

Union Images fête ses 40 ans les **19/20/21/22 Septembre**. Le programme sera diffusé (marathon, conférence, expo, jeu de piste...)

Intervention de P Gola Images au pluriel

Le club fête ses 50 ans du **28/09 au 5/10** durant 1 semaine avec Tony Croceta photographe animalier en invité d'honneur et en partenariat avec la mairie de Villeneuve. Le programme sera diffusé (expo, conférences, défi photos, ateliers, soirée audiovisuelle...)

O de G Peyrot :

Pour attirer les adhérents vers les expositions, ne pourrait-on proposer les vernissages le samedi matin ?

Chantal Craipeau : idée intéressante

Vote sur le rapport moral

Vote internet : pour 116 contre : 7 Abstentions : 24

Vote en salle : pour 11 contre 0 Abstentions : 0

Vote par procuration : pour 7 contre 0 Abstentions : 0

Total des votes pour : 134 contre 7 abstentions : 24

Q concernant le vote

Q de C Craipeau :

Le vote sur internet et en salle est-il normal ?

R oui article 12 des statuts de l'UR09 : par voie électronique, par correspondance, en présentiel ;

Q de M Lacayo :

Certains pourraient voter 2 fois ?

R pour le moment aucun moyen de contrôler. Demande faite pour que l'on est au niveau régional ce qui se fait au niveau national.

Q de B Papais :

Pourquoi proposer le vote sur internet avant les explications en AG ?



Gisèle Peyrot Chevy
210 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI
Présidente URAPMIP- UR 09
06.03.10.16.65
presur09@federation-photo.fr



R de F Galin :

Les explications sont toutes données sur internet en amont. Si on a des questions on les pose avant l'AG ou pendant l'AG pour avoir les réponses en AG et voter à ce moment-là.

A l'avenir il faudra être plus clair sur les modalités du vote électronique et en AG.

O de G Peyrot : préfère garder du temps pour les échanges, les projets, les discussions plutôt que de compter.

Observation de M Salmon IBO :

Au niveau national seul le vote électronique est utilisé.

Q de B Papais :

Y a-t-il un quorum ?

R : Non pas de quorum dans les statuts (Article 12 des statuts de l'UR09).

Les votes pourront se dérouler par voie électronique, par correspondance, ou en présentiel lors de l'AG ordinaire selon les circonstances

O De P Gola images au pluriel

Il n'y a pas de visibilité sur la participation des adhérents au vote sur internet. Donc pas de possibilité de faire des relances.

R : Gisèle Peyrot : Une demande vient d'être faite à la FPF afin que cela soit comme pour les votes de l'AG de la FPF.

RAPPORT FINANCIER Présenté par M Bourget

Q de Sandra Sauter Fronton :

Quels sont les placements financiers ?

R : Livret A

O de Martial Bourget

Différence entre le document reçu de façon anticipée sur internet et le document présenté ce jour s'explique par :

Mise à jour des opérations avec Helloasso

Formation astrophoto devait être payée sur l'exercice présent. Or la facturation de cette formation sera reportée sur l'exercice prochain pour plusieurs raisons, le nombre de participants varie en ce moment, il y a un risque d'annulation en fonction de la météo (cela est déjà arrivé 2 fois)

Q de S Sauter

Pourquoi ne pas la provisionner ?

R : Une association n'est pas une entreprise et ne fait pas de provision. On fait simple.

O de JF Merelo Union Images

La loi de 1901 n'oblige pas les associations à présenter un bilan. L'UR le fait pour la bonne marche et la transparence de son fonctionnement. Il n'y a aucune obligation à présenter un bilan.

O De M Civrac Amicale photographique de Lezat

Elle refuse que les activités de l'UR génèrent des profits, par exemple lors de sorties photos avec le droit d'inscription.

R : Lors d'une telle organisation, pour réduire les coûts, on fait du covoiturage et du partage d'hébergement. S'il y a un désistement soit on annule la sortie soit l'UR paie le différentiel. Il ne faut pas oublier que les participants paient beaucoup moins cher que s'ils partaient en individuels.

L'UR ne fait aucun bénéfice, le surplus est utilisé sur une autre activité.



Gisèle Peyrot Chevy
210 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI
Présidente URAPMIP- UR 09
06.03.10.16.65
presur09@federation-photo.fr



O de F Galin : Concernant l'adhésion qui revient à l'UR est seulement de 8€ par personne. C'est peu et donc l'exercice est compliqué. Et si on veut répondre aux demandes du plus grand nombre il faut faire simple.

O de P Gola : On peut se demander ce que fait la fédé avec le reste de la cotisation ? 8€ à l'UR sur les 40€ de la cotisation

R : Gisèle Vous recevez le rapport moral ainsi que le rapport financier de la FPF, vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez et donc avoir les réponses à comment sont utilisés le restant de la cotisation. La FPF organise des événements et activités en faisant également largement appel au bénévolat comme cela est détaillé dans ces documents avec aussi la contrainte d'équilibrer son budget.

O de Sophie Gadoin MJC Pibrac

N'observe rien de choquant dans les comptes.

O de S Sauter Fronton :

Afin de réduire les coûts d'envois par la poste on peut utiliser les timbres « d'occasion » dont le prix est réduit de 30 à 50 %.

Il est demandé à Sandra de bien vouloir nous donner les informations et le mode d'utilisation.

Marie-Anne Civrac Amicale photographique de Lézat :

N'est pas d'accord sur l'utilisation des rescrits par l'UR pensant que ceci doit être utilisé par les associations caritatives.

R Toutes les associations l'utilisent, culturelles, sportives, caritatives... Il n'y pas de restriction. A titre personnel chacun est libre d'utiliser ou non cette possibilité.

Q de S Gadoin MJC de Pibrac :

Que se passe-t-il si on ne paie pas d'impôt ou si on ne souhaite pas utiliser le rescrit ?

R : L'UR remboursera.

Q de F Marais :

Pourquoi 800€ de frais AG

R : C'est compensé par les rentrées, les repas sont payés par les adhérents, le trésorier paie les repas au restaurant. (Cela permet aussi de savoir en amont combien il y aura de repas, c'est une opération blanche)

Q de C Craipeau

Ne pourrait-on regrouper les concours pour limiter les frais ?

R : A été essayé il y a 3 ans mais ceci entraîne un important travail pour les juges. Il est donc plus intéressant de prendre 3 juges par compétition.

Une autre solution pourrait être envisagée : limiter le nombre de photos. Ceci est encore en discussion. Cependant lorsque les commissaires rechercheront des juges, il sera fortement recommandé d'utiliser le rescrit fiscal.

Il est demandé plus des précisions sur le solde de trésorerie.

Ajouter des détails sur les frais de repas liés au concours (juges et commissaires).

Les frais de l'AG 2025 seront comptabilisés sur l'exercice 2025/2026 (recettes et dépenses).

Demande de S Margier Fronton : que l'on ait plus d'explications sur les annulations de formations. Cela veut dire que l'on avait ouvert des formations sur HelloAsso, elles n'ont pas rencontré suffisamment de succès, elles ont été annulées et l'UR09 a remboursé les personnes qui avaient déjà payées.

Demande de P Gola l'image au pluriel : que l'on ait le document de récapitulatif ci-joint afin de le présenter dans les clubs aux adhérents. Une fois que l'on a voté, on n'a plus accès au document. **R :** Il faut télécharger les rapports.





Q de S Sauter fronton :

Les formations génèrent des rentrées d'argent, ne pourrait-on les faire apparaître plus clairement dans le tableau ?

R : Les surplus générés par les formations sur la saison 2024-2025 ont été compensés par un report de dépenses liées à des formations de l'exercice précédent.

Q de S Margier Fronton :

Des formateurs professionnels et adhérents à l'UR ont été payés.

R : Quelques adhérents FPF également photographes professionnels sont intervenus dans le passé en étant rémunérés (3 sur la saison 2024-2025). Le CA a décidé de mettre fin à cette situation de façon que tout membre de l'UR intervenant pour l'UR le fasse à titre bénévole

G Peyrot précise les aides matérielles proposées : prêt de matériel, vidéo et sono.

S Margier Fronton estime qu'il est choquant de proposer aux adhérents de faire un don à l'UR.

R de Martial Bourget : Il faut le voir comme l'équivalent du bénévolat. Ceux qui ne peuvent s'investir personnellement dans le fonctionnement de l'UR peuvent faire un don, qui peut être en partie déduit des impôts.

Précisions concernant le budget 2023/2024

Concernant les frais de déplacements de la présidente : il faut noter qu'elle habite Albi ce qui génère des frais supplémentaires puisqu'un nombre conséquent de clubs se trouvent loin de son domicile.

Sur l'exercice précédent le rescrit n'était pas encore mis en place. Il l'est maintenant.

A noter que la présentation des deux exercices 23/24 et 24/25 cumulés sont à l'équilibre.

Vote du rapport financier :

Vote par internet : pour 100 contre 14 Abstention : 33

Vote pouvoir pour 7 contre 0 Abstention : 0

Vote dans la salle pour 11 contre 0 Abstention : 0

Total des votes pour : 118 contre 14 Abstention 33

Election du tiers sortant :

Cathy Bendichou vote par internet 127 ; vote procuration 7 vote en salle : 11 total 145

Dominique Giamarchi internet 119 ; procuration 7 ; en salle 11 Total 137

Manuel Biabiany internet 127 ; procuration 7 ; en salle 11 Total 145

O de C Craipeau :

Des personnes compétentes ont démissionné ce qui est regrettable.

S Margier Fronton est d'accord sur ce fait et précise : on s'interroge sur leurs motivations, raison pour laquelle on a montré une veille vigilante aujourd'hui.

Yannick Legodec n'a pas reconduit son mandat pour des questions de disponibilité.

Marie Sajous a accepté d'être commissaire National IP Nature, elle avait mis en place un binôme avec Sophie Turlur Chabanon. Elle n'a pas souhaité rester au CA de l'UR09 n'ayant plus de fonction.



Gisèle Peyrot Chevry
210 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI
Présidente URAPMIP- UR 09
06.03.10.16.65
presur09@federation-photo.fr



Benoit Horckmans s'était présenté l'an dernier et avait été élu cependant dès la première réunion, il avait émis le souhait de trouver quelqu'un pour le remplacement, c'est ce qui a été fait avec Manuel Biabiany.

Il reste les démissions ou/et non renouvellement de Monique Boutolleau, Capy Heredia, Martine Leflond (fin de mandat). Suite aux échanges sur le groupe whatsapp Présidents, il était dit que l'Assemblée générale n'était pas un lieu de règlement de compte, il a été décidé que nous ne ferions pas référence à ces démissions.

Néanmoins tous les membres du CA, la Présidente, la première, regrette cette situation. Tous savent et reconnaissent leurs compétences et implications dans l'UR. Il est important que nous comprenions ce qui s'est passé afin que la nouvelle équipe prenne la relève dans de meilleures conditions que ce qui a été fait par le passé.

La secrétaire de séance
Cathy Bendichou

La Présidente,
Gisèle Peyrot Chevry

